Assemblée Générale des amis de Didi Assemblée constitutive 8 mars 2024 - Ecublens

Personnes présentes : Marc Bonhôte, Rafael Riber, Nicola Spoletini, Maxime Roux, Elior Papiernik

Heure de début de l'Assemblée Générale : 15h00

1. Bienvenue et prise du PV

Elior Papiernik souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique qu'il établira le procès-verbal de cette assemblée.

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Bienvenue et prise du PV
- 2. Acceptation de l'ordre du jour
- 3. Création de l'association des amis de Didi
- 4. Election du comité de direction de l'Association
- 5. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3. Création de l'association des amis de Didi

Elior Papiernik présente le projet de création d'une association visant à administrer et faire vivre la charrette que le groupe constitué des membres présents a récupéré. Cette charrette a une histoire conséquente, et a été construite par des étudiants d'Architecture dans le cadre d'un projet de Master à l'EPFL. Ces étudiants ont souhaité léguer la charrette à une association qui pourra la faire perdurer et évoluer.

Les statuts proposés ont été transmis aux personnes présentes en amont de l'Assemblée Générale.

Les membres présents votent pour ou contre la création de l'Association des Amis de Didi, ayant pour but notamment de :

- Organiser des activités impliquant et promouvant La Charrette
- Mettre à disposition La Charrette pour les activités d'autres entités
- Maintenir et faire évoluer La Charrette
- Mettre en avant l'histoire et la philosophie de La Charrette

À l'unanimité, les personnes présentes décident de s'associer dans la création de l'Association des Amis de Didi, qui se doit être une association à but non lucratif.

4. Election du comité de direction de l'Association

Les personnes présentes candidatent en bloc aux postes suivants :

Co-Présidents : Rafael Riber et Elior Papiernik

Administrateur : Marc Bonhôte

Responsable Communication : Nicola Spoletini Responsable Informatique : Maxime Roux

À l'unanimité, les candidats sont élus aux postes auxquels ils ont candidaté. De fait, les membres élus au poste de comité deviennent membre de l'association, avec effet immédiat.

5. Etablissement du montant de la cotisation annuelle à l'Association

Elior Papiernik propose de fixer à CHF 10.- le montant de la cotisation annuelle mentionnée à l'article 6 des statuts. Il est à la charge de l'administrateur de prélever les cotisations auprès des membres.

Les membres de l'association acceptent ce montant à l'unanimité

6. Divers

Aucun point divers n'a été apporté.

Heure de fin de l'Assemblée Générale : 15h25.

Rafael Riber		Elior Papiernik